

Diagnostic : Radio

Objectifs du DLA et du diagnostic :

- Faciliter la mobilisation des acteurs et la mise en synergie des financements et autres ressources externes au profit de la consolidation des structures développant des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi.
- Diagnostiquer la capacité de consolidation économique des structures et les aider à renforcer leurs compétences, pour leur permettre d'adapter leurs activités à l'évolution de leur environnement et de renforcer leur fonction d'employeur, dans le respect de leur projet.

Date de la rencontre :	19/02/2008	Personnes présentes :	
Adresse :	5 place de la gare XXXX	Structure :	
Tel :			
Siret :			

1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Un diagnostic a été présenté en janvier au comité d'appui. Ce document vise à apporter des éléments complémentaires nécessaires à l'analyse de l'association.

1.1. L'objet de la structure

Radio XXXX FM a pour objet de contribuer à faciliter l'expression et la communication locales. Située en XXXXX XXXXX, la radio dessert un bassin de population de 230 000 personnes réparties en zone urbaine et rurale. La dernière étude d'audience « Le Public des Associatives » réalisée par l'institut Médiamétrie de janvier à juin 2007 crédite XXXX FM de 93 700 auditeurs. Plus d'un tiers de la population basée en XXXX XXXX écoute donc XXXX FM.

Aujourd'hui, avec 35 bénévoles, dont près d'une dizaine de jeunes de moins de 18 ans, l'association confirme son dynamisme et met tout en œuvre pour assurer la pérennité du projet radiophonique. Avec une grande diversité de programmes, la radio s'attache à donner la parole au monde associatif local.

1.2. Son histoire

Créée en 1984 par un groupe d'amis passionnés, la radio connût un essor important au fil des années 80 au moment du grand développement des radios libres. Compte tenu de son implantation en zone rurale dans la communauté de communes XXXX, XXXX FM tisse des liens privilégiés avec les associations locales et devient un réel outil de

communication social de proximité entre les collectivités, les associations et les habitants.

La pénurie des fréquences en XXXX mit fin brutalement à l'aventure radio en 1989. Réduite au silence pendant plus de cinq années, XXXX FM renaît à XXXX en 1995 en obtenant sa première fréquence officielle sur le XXXX

En 1998, l'association a obtenu deux nouvelles fréquences sur le département du XXXX

1.3. Forme juridique et mode de gouvernance de la structure

XXXX FM est une association de droit local.

Les administrateurs sont très investis dans la structure. Il s'agit d'une équipe solide de personnes expérimentées dans la gestion de projet et de budget.

Administrateur	Fonction au sein du bureau	Profession
	Président	
	Vice-Président	
	Secrétaire	

1.4. Ses hommes

1.4.1. Les bénévoles

XXXX FM intègre les bénévoles au cœur de son projet et leur permet de participer aux activités radiophoniques. L'association mobilise de nombreux bénévoles très motivés.

1.4.2. Les salariés

L'équipe est composée de 6 personnes dont 5 NSEJ et 1 CAE :

Directeur :

Assistante de direction :

Responsable d'antenne :

Médiateur associatif :

Animateur et reporter :

Animateur :

Les 5 contrats NSEJ sont actifs jusqu'en 2010. Le relais sera pris en charge progressivement par l'accroissement du chiffre d'affaire, le recours à xxxx de la Région XXXX et par éventuellement la sollicitation de fonds européens.

1.5. Ses activités

L'association XXXX FM produit, tout au long de l'année, des centaines d'heures de programmes destinés à faire connaître et valoriser les initiatives associatives et les actions menées par les collectivités locales.

A titre d'exemples :

- Bulletins d'information régionale,
- Rendez-vous consacrés à la vie associative et à l'agenda des sorties dans la région,
- Chroniques régulières (emploi, jeunesse, cinéma,...) réalisées en collaboration avec l'ANPE, les Cinémas, les collectivités locales...

XXXX FM a choisi par ailleurs de privilégier les artistes français des années 70, 80 et 90 et les plus belles voix féminines du moment.

Outre la réalisation de programmes radiophoniques, l'association XXXX FM veut également être actrice de la vie culturelle locale et s'investit lors de diverses manifestations (carnaval, fête de la musique...).

XXXX FM s'attache également à pérenniser les projets jeunesse xxx & xxx et les ateliers radiophoniques.

1.6. Analyse financière de la structure

Bilans passés en K€

ACTIF (en K€)	2005	2006
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	57	37
Immobilisations financières		
Total Actif immobilisé	57	37
Stocks et encours		
Créances clients	9	13
Subventions		
Autres créances	0	0
Disponibilités et VMP	107	132
Total Actif circulant	117	145
Charges constatées d'avance et à répartir	0	1
Total Actif	174	183

PASSIF (en K€)	2005	2006
Capital social/ Fonds associatifs		
Subventions d'investissement	18	12
Réserves		
Report à nouveau	88	96
Résultat	8	20
Total Fonds propres	114	128
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières moyen/long terme		
Dettes financières court terme		
Dettes fournisseurs	31	20
Dettes fiscales et sociales	20	28
Autres dettes	9	6
Total Dettes	60	55
Produits constatés d'avance		
Total Passif	174	183

Comptes de résultats passés en k€

en K€	2005	%	2006	%
Chiffre d'affaires	44	100%	62	100%
Production stockée		0%		0%
Production immobilisée		0%		0%
Aides à l'emploi		0%		0%
Autres subventions d'exploitation	72	164%	77	124%
Transfert de charges et reprise sur amort.	70	159%	57	92%
Autres produits d'exploitation		0%		0%
Total produits d'exploitation	186	423%	196	316%
Achats de marchandises et matières prem.		0%	3	5%
Autres achats et charges externes	44	101%	42	68%
Impôts et taxes	1	2%	2	3%
Salaires	92	209%	92	148%
Charges sociales	20	45%	18	29%
Dotations aux amortissements et aux prov.	19	43%	17	27%
Autres charges d'exploitation	5	11%	6	10%
Total Charges d'exploitation	181	412%	180	290%
Résultat d'exploitation	5	11%	16	26%
Résultat financier	1	2%	2	3%
Résultat exceptionnel	2	5%	2	3%
I.S.		0%		0%
Résultat net	8	18%	20	32%

○ Bilan :

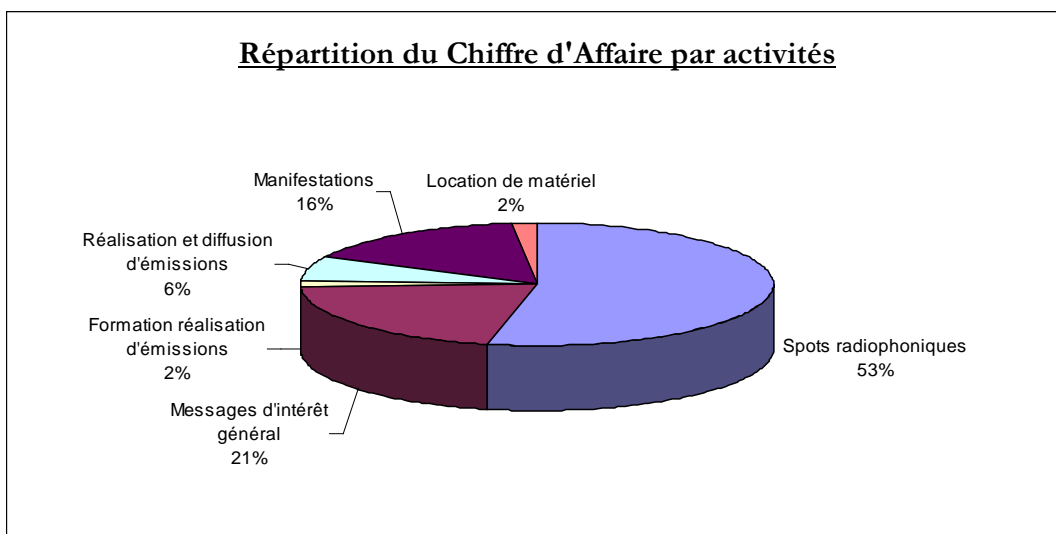
Actif : Les immobilisations correspondent à du matériel radiophonique.

Passif : L'accumulation de résultats régulièrement positifs a permis de renforcer les fonds propres de la structure qui en 2006 atteignent 96 000€. Suite à la coupure du FSER en 1986, les dirigeants s'attachent à asseoir la situation de l'association et d'avoir une gestion prévoyante. L'association a depuis une gestion saine et prévoyante.

○ Compte de résultat :

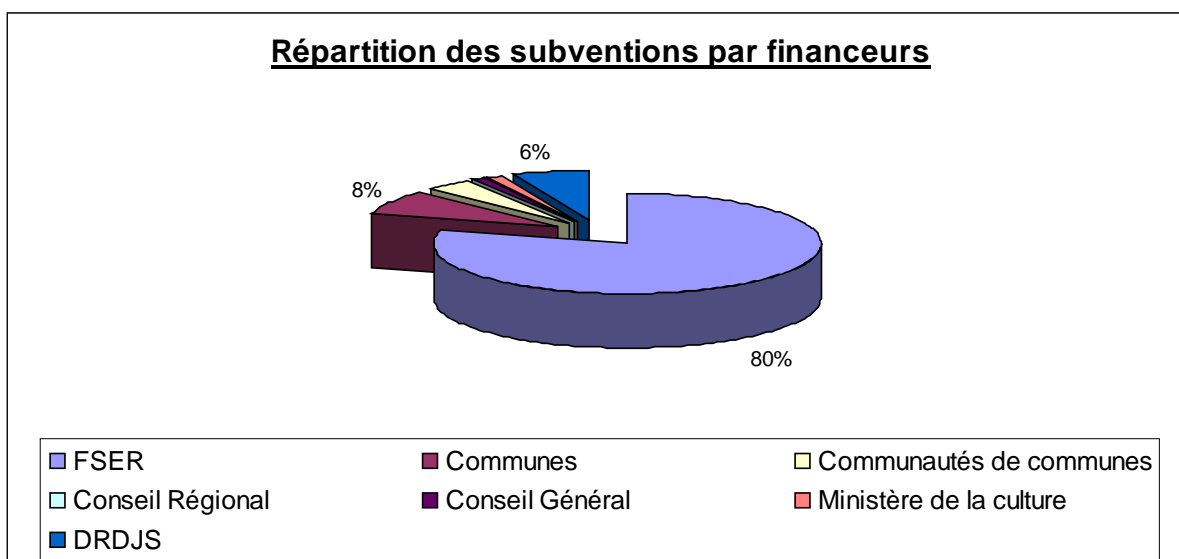
Produits : Le chiffre d'affaire représente 30% des produits d'exploitation.

Il se décompose comme suit.



Le CNASEA correspondant aux NSEJ a été classifié dans « transfert de charges ».

Le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) représente les 4/5^{èmes} des apports en subvention.



2. FORMULATION DE LA DEMANDE DE LA STRUCTURE

L'association souhaite valoriser et développer ses prestations au « service des actions locales ». La radio permet, en effet, aux associations et collectivités publiques de communiquer sur leurs projets. Pour mener à bien ce service, la radio sollicite une aide financière des communes et communautés de communes de sa zone de diffusion. Ce service, qui existe depuis quelques temps déjà, pourrait aujourd'hui être généralisé si la radio était en mesure de mieux communiquer sur le service auprès des acteurs publics. Les dirigeants XXXX FM sollicite le Dispositif Local d'Accompagnement afin d'être accompagnés dans cette démarche.

3. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ET PRECONISATIONS

Avec ses 35 bénévoles, 6 salariés permanents et un budget de fonctionnement de 200 000 € par an, l'association est aujourd'hui l'un des projets de radio associative le plus ambitieux à l'échelle nationale.

Cette structure fut l'un des moteurs de l'action collective menée par le DLA et le CNAR Culture qui a aboutit à la rédaction d'un guide visant à clarifier les problématiques rencontrées en matière juridique et fiscale par les radios associatives. Il s'agissait de fournir aux dirigeants des radios des réponses leur permettant de faire face aux mutations économiques, réglementaires et technologiques que connaît le secteur.

XXXX FM souhaite aujourd'hui pérenniser son activité et anticiper des baisses de financements à venir :

- La baisse des subventions perçues du FSER :

XXXX FM compte parmi les associations-radios qui peuvent se voir attribuer des subventions annuelles de fonctionnement du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce dispositif, selon une enquête de la Cour des Comptes publiée en 2006, « a incontestablement contribué au maintien et au développement d'un tissu radiophonique local ». Le décret de 2006 concernant le FSER fait diminuer mécaniquement l'aide des radios qui obtenaient les plus fortes aides au profit des plus petites radios. De ce fait, XXXX FM prévoit une baisse de 5000 € au minimum pour 2008.

- La fin des contrats NSEJ

L'association a largement eu recours au dispositif NSEJ. Pour pérenniser l'ensemble des postes créés dans ce cadre, l'association devra prendre en charge 57 000 € supplémentaires par an.

Face à ces perspectives, l'équipe dirigeante a une démarche proactive et est investie dans les débats nationaux autour des radios associatives.

Le dynamisme de l'association véhiculé par les administrateurs et l'équipe de salariés, et de l'engagement de celle-ci pour le développement des associations-radios sur la Région permet à XXXX FM d'envisager différentes pistes :

- **Généralisation du service local associatif : création XXXX FM**

2010 marque le terme des autorisations de diffusion radiophonique en XXXX. XXXX FM projette de répondre alors à l'appel à candidature avec deux projets, un sur chacun des départements (XXXX et XXXX). Ce deuxième service radiophonique serait lui-même éligible sur le FSER, ce qui permettrait de doubler l'intervention actuelle de ce fonds. L'association a l'appui du ministère de la jeunesse et du sport et un accord de principe de la CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) sur ce projet.

L'ouverture XXXX FM permettra également d'accroître la part de publicité et de passer de 20 000 €, comme c'est le cas aujourd'hui, à 40 000 € dans 2 ans et 60 000 € dans 4 ans.

- **Développement des activités via la FARA et mutualisation des radios alsaciennes**

La XXX travaille actuellement avec le soutien d'un stagiaire à la réalisation d'un cahier d'offre de services en XXXX, ce qui permet de recenser les services radiophoniques sur le territoire, de déterminer les programmes diffusables sur plusieurs radios et d'identifier de nouvelles prestations à développer.

Effectivement, dans un second temps, XXXX FM souhaite créer de nouveaux services radiophoniques en confirmant notamment son engagement dans l'économie sociale. En ce sens, elle se rapproche de structures ayant des valeurs mutualistes (Coop XXXX, Caisses de retraite...).

- **Accroissement des services auprès des collectivités locales (communautés de communes et villes)**

Cette piste apparaît comme un développement pérenne. En effet, depuis l'origine du projet, quand la radio noue un contrat avec une ville, il n'est jamais remis en cause.

L'association souhaite d'une part réévaluer sa prestation et passer de 0,10 € à 0,15 € par habitant pour les communes déjà partenaires et conquérir d'autres mairies. Les fruits de cette démarche ont été évalués à 15 000 € par an et de façon durable.

En outre, au-delà des services aujourd'hui proposés, l'association souhaite mettre en place un studio mobile qui permettra à l'équipe de réaliser des émissions itinérantes sur l'Alsace Centrale. XXXX FM envisage d'investir notamment les territoires de XXXX, XXX, XXXX, XX XXX...

XXXX FM a donc pleinement conscience des enjeux à venir pour les radios associatives et a anticipé les difficultés à venir en misant sur une stratégie de consolidation de ses activités actuelles de développement en termes de territoire et de services. Ces orientations sont envisageables du fait :

- D'une équipe fidèle et compétente,
- D'un bureau expérimenté, responsable et engagé,
- De bénévoles très dynamiques et investis,
- D'une activité de plus en plus numérisée et demandant donc moins de ressources humaines,
- D'un encrage territorial solide,

- D'une démarche partenariale forte.

Pour confirmer l'assise XXXX FM sur son territoire, nous proposons d'accompagner l'association dans une réflexion sur son mode de communication et sur la manière de mettre en exergue la valeur ajoutée de ses services.

Il s'agira de travailler pour plus de lisibilité de la radio. Comment valoriser l'action menée sur le territoire d'Alsace Centrale ? Comment mettre en adéquation ses services, son fonctionnement et ses valeurs avec son image ?

Nous préconisons donc d'aider XXXX FM à formaliser sa politique de communication. Et notamment de :

- définir les cibles de l'association (communautés de communes, communes...),
- déterminer et formuler l'apport des prestations de la radio sur le territoire,
- identifier les valeurs de l'association et les messages qu'elle souhaite transmettre,
- s'assurer de la cohérence entre les cibles, les messages, les canaux de diffusion choisis et l'identité XXXX FM.

Ce travail devra entrer dans le cadre juridique des radios associatives (<http://www.opale.asso.fr/article304.html>).

4. CONDITIONS DE LA MISSION PROPOSEE

4.1. Durée de la mission

5 Jours (3 jours consultant + 1 jour de validation de XXXX XXXXX + 1 jour édition des outils de communication)

4.2. Financement de la mission

4 jours DLA

1 jour XXXX FM (prise en charge des outils de communication à créer suite à la réalisation du plan de communication).